



Le nouveau conseil municipal a été voté le 15 mars dernier. Mais, par la suite, en raison de la crise sanitaire, les choses ne se sont pas passées comme prévues. Deux jours après, nous sommes restés confinés pendant de longues semaines dans notre village. La pandémie liée au Covid nous a amené à revoir notre mode de vie, de modifier nos habitudes et à rester très prudents.

Quelques mois plus tard, la seconde vague déferle sur le pays. La situation actuelle nous oblige à prendre de nouvelles mesures particulières qui évoluent au fur et à mesure de l'ampleur de l'épidémie : réouverture des écoles avec des mesures drastiques de nettoyage, salle polyvalente louée en limitant le nombre de personnes puis aujourd'hui fermeture complète du lieu...avec une annulation de toutes les manifestations avec rassemblement y compris la fête des aînés et la cérémonie des vœux du maire.

Nous tenons à vous inciter, chers habitants d'Oermingen, à respecter les consignes de confinement et de distanciation sociale. Nous vous encourageons à poursuivre cet effort individuel et collectif. Que chacun se sente responsable ! Il nous reste à souhaiter que la nouvelle saison nous apporte des meilleures nouvelles et que nous puissions reprendre bientôt une vie sociale plus sereine.

Vous allez découvrir dans ce bulletin que nous avons modifié quelques rubriques. Vous trouverez toujours l'état civil, les photos des mariés (voire des pacsés) et des anniversaires de nos aînés. Les

mouvements de la population seront limités aux seuls arrivants qui s'installent dans le village.

Vos dates anniversaires, classées tous les mois par âge, seront publiés à partir de vos 75 ans. Grâce à une espérance de vie plus longue et de meilleure qualité, le nombre des aînés augmente... Mais, si vous ne voulez pas figurer dans cette liste, merci de nous le signaler en mairie.

Les procès-verbaux des séances du conseil restent présentés de manière synthétique. Plusieurs articles seront consacrés aux chantiers et projets en cours, sans oublier l'actualité de nos écoles, du périscolaire et de la bibliothèque. Nous réservons une page aux présidents d'association pour leur permettre de vous informer de leurs différents événements.

Plus globalement, nous travaillons également à une amélioration de la mise en page de notre bulletin pour en faciliter la lecture.

Notre autre axe de réflexion est l'amélioration de notre site internet. Au courant de ce mois, nous allons suivre une formation afin de rendre le site plus vivant et dynamique. Nous nous engageons à mettre des photos et des informations de manière plus régulière.

L'administration de la page Facebook « Fier d'être Oermingeois » a été reprise en main par la commune. Cette page se dénomme désormais « Oermingen ». Elle doit permettre une information fluide et rapide. L'objectif est de vous informer en temps réel au plus près de l'actualité locale. Vos commentaires sont bien entendus les bienvenus dès lors qu'ils demeurent respectueux du bien vivre ensemble. Vous avez la possibilité de partager toutes informations utiles...

Enfin, je confirme le maintien de notre système d'informations par l'envoi de SMS sur vos portables. N'hésitez pas à donner votre numéro de téléphone portable en mairie.

Katia WITTMANN, adjointe au maire

ZOOM sur...

1,2 millions d'euros de recettes !

Les retombées financières du projet de parc éolien « Sarre-et-Eichel » seront de 1,2 million d'euros pour la commune sur dix ans, soit une moyenne d'environ 120.000,- € par an :

- Loyers de la location des terrains communaux : 450.000,- €
- Recettes fiscales reversées à la commune : 270.000,- €
- Mesure d'accompagnement de nos projets d'investissement écologique : 80.000,- €
- Revenus des parts sociales de la commune garantis par le contrat des associés : 405.000,- €.

Ces recettes permettront de financer d'importants projets structurants !



Etat-Civil

MARIAGES

entre le 1^{er} mai
et 30 septembre 2020

Le 18 juillet 2020

Didier DORCKEL et Corinne HEHN



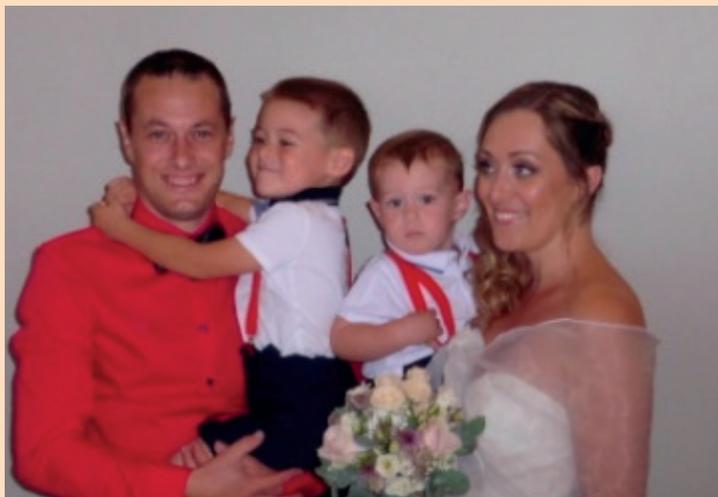
Le 13 août 2020

Thierry URSENBACH et Edith VUILLAUME



Le 29 août 2020

Grégory LEISMANN et Justine LENJOINT



NAISSANCES

entre le 1^{er} mai et 31 octobre 2020

LIZZI Alessio,

Né le 13 juin 2020 à Sarreguemines,
fils de Lizzi Christophe
et de De Cristofano Raffaella,
demeurant 8, rue des Alliés.

NIEDERLENDER MEYER Aimé,

Né le 04 août 2020 à Sarreguemines,
fils de Meyer Bastian
et de Niederlender Priscillia,
demeurant 13, rue des Romains.

ROSENER Maëlan,

Né le 29 juin 2020 à Sarreguemines,
fils de Rosener Martin
et de Egloff Marie-Noëlle,
demeurant 4, Chemin des Bois.

DECES

entre le 1^{er} mai et 31 octobre 2020

M. REEB Pascal, 58 ans,
Décédé le 28 juin 2020 à Oermingen
Ayant demeuré 9, rue des Alliés

Mme Vve PFERSCH
née KIRCH Marie Thérèse, 93 ans
Décédée le 22 octobre 2020
à Diemeringen
Ayant demeuré 58, rue des Alliés

M. ROCHER François, 76 ans
décédé le 04 août 2020 à Sarrebourg
Ayant demeuré 6, rue des Roses

La Municipalité honore ses aînés

Le 15 août 2020
Claude EICHLER
et Jessica ROHRBACHER



Le 22 août 2020
François VINCIGUERRA
et Alicia NEGER



Le 26 septembre 2020
Matthieu MULLER
et Johanna WOJTASZEK



Mme MEYER née BOURDIN Joséphine
85 ans, le 30 mai 2020



Mme HAGEMANN née SPECHT Irène
95 ans, le 09 juin 2020



Mme DEHLINGER née MULLER Louise
85 ans, le 24 juillet 2020



Mme HAESSIG née MULLER Marie Thérèse
90 ans, le 22 août 2020



Mme BACH née BEYER Madeleine
90 ans le 28 août 2020

Anniversaires



M. BOURDIN Louis,
80 ans

OCTOBRE 2020

- 96 ans M. Hagemann Albert né le 13.10.1924
- 95 ans Mme Wecker née Sunder Monique le 04.10.1925
- 83 ans Mme Muller née Koeppel Erika le 18.10.1937
- 80 ans M. Bourdin Louis né le 28.10.1940
- 79 ans M. Kappes Jean né le 05.10.1941
- 79 ans Mme Buda née Hertzog Anne le 31.10.1941
- 78 ans M. Kalis Bernard né le 12.10.1942
- 78 ans Mme Kappes née Schitter Albertine le 19.10.1942
- 78 ans M. Bloesing Théo né le 31.10.1942
- 77 ans M. Wittmann René né le 24.10.1943



M. EHRHARDT Charles,
90 ans

NOVEMBRE 2020

- 90 ans M. Ehrhardt Charles né le 09.11.1930
- 84 ans Mme Semler née Altmeyer Solange le 06.11.1936
- 81 ans Mme Gapp née Doucey Nicole le 20.11.1939
- 80 ans Mme Lenhard née Dallem Josiane le 14.11.1940
- 80 ans Mme Beyer née Michel Elsa le 28.11.1940
- 79 ans M. Muller Jean-Pierre né le 13.11.1941
- 76 ans Mme Bourdin née Lohmann Irma née le 27.11.1944

DECEMBRE 2020

94 ans	Mme Pfersch née Kirch Marie-Thérèse le 02.12.1926
86 ans	Mme Wilhelm née Hagemann Hélène le 30.12.1934
84 ans	M. Hengel Gilbert né le 23.12.1936
83 ans	Mme Schreiner née Pastor Annette le 02.12.1937
82 ans	M. Bachmann Charles né le 07.12.1938
79 ans	M. Buda Albert né le 03.12.1941
78 ans	M. Bourdin Michel né le 08.12.1942
77 ans	M. Haury Helmuth né le 21.12.1943
75 ans	M. Walterspieler André né le 10.12.1945



Mme FRAT Armande,
103 ans,
*notre doyenne
du village*

JANVIER 2021

103 ans	Mme Frat née Bellott Armande le 25.01.1918
89 ans	Mme Altmeyer née Schmitt Mathilde le 10.01.1932
89 ans	M. Guerrero Jean né le 12.01.1932
88 ans	M. Meyer Raymond né le 05.01.1933
86 ans	Mme Schmitt née Jung Alice le 05.01.1935
85 ans	M. Kappes Norbert né le 21.01.1936
83 ans	M. Trimborn Marcel né le 14.01.1938
82 ans	Mme Schmitt née Borner Solange le 12.01.1939
79 ans	Mme Kiefer née Murer Hermine le 08.01.1942
78 ans	M. Lehnert Gilbert né le 17.01.1943
76 ans	Mme Klein née Truelsen Thyra le 07.01.1945
76 ans	M. Bloesing Gérard né le 09.01.1945
75 ans	M. Lang Edmond né le 19.01.1946
75 ans	Mme Lehnert née Kany Monique le 29.01.1946



M. HELMSTETTER Erwin,
90 ans

FEVRIER 2021

94 ans	Mme Stutzmann née Bach Emilie le 09.02.1927
90 ans	M. Helmstetter Erwin né le 01.02.1931
90 ans	M. Schmitt Emile né le 03.02.1931
89 ans	Mme Nehlig née Dahlet Denise le 15.02.1932
88 ans	Mme Guerrero née Mira Yvonne le 08.02.1933
88 ans	Mme Debes née Jung Marie le 23.02.1933
87 ans	M. Dahlet Emile né le 15.02.1934
86 ans	Mme Weber née Loudig Marie-Antoinette le 24.02.1935
85 ans	Mme Semler née Dorckel Nicole le 12.02.1936
84 ans	Mme Guerlach née Dorckel Georgette le 04.02.1937
82 ans	Mme Forthoffer née Debes Marie le 03.02.1939
80 ans	Mme Bauer née Lehnert Lucie le 13.02.1941
79 ans	Mme Schnepf née Ehrhardt Jeanne le 03.02.1942
78 ans	Mme Reeb née Zint Agnès le 06.02.1943



M. SCHMITT Emile,
90 ans

MARS 2021

89 ans	Mme Ehrhardt née Martzloff Lydia le 28.03.1932
85 ans	Mme Geisler née Kappes Hedwige le 04.03.1936
85 ans	M. Jung Martial né le 14.03.1936
85 ans	Mme Muller née Bour Eugénie le 28.03.1936
83 ans	M. Lehnert Gérard né le 18.03.1938
78 ans	M. Hoffmann Jean-Pierre né le 19.03.1943
78 ans	Mme Bloesing née Bour Isabelle le 21.03.1943
77 ans	M. Nehlig Gilbert né le 20.03.1944
76 ans	M. Stenger Jean né le 29.03.1945

Souhaitons la bienvenue

aux nouveaux arrivants dans la Commune

Mme HOFFMANN Julie
et ses enfants
3, Impasse des Lilas

Mme REEB Catherine
et ses enfants
9, rue de la Mairie

M. VINCIGUERRA François
et Mme NEGER Alicia
23, rue des Alliés

M. COLIN Jérôme
D1, Route de Dehlingen

Mme MULLER Solenne
19, rue de la Mairie

Mme VALLONCINI Joséphine
20, rue du Stade

Mme STROH Lucille
8, rue des Alliés

Mme ANSOUL Amandine
55, rue des Lilas

M. HEINRICH-BREIER Mickaël
23, rue des Dahlias

Mme TRAUTMANN Kelly
1, rue de Herbitzheim

Famille REDON Alexandre
5, rue du Stade

Le nouveau Conseil Municipal

installé le 28 mai 2020

Différé en raison de la crise sanitaire de la Covid-19, le nouveau conseil municipal a été élu le 15 mars 2020 et installé officiellement le 28 mai 2020 :

- BUCH Marie-Claire
- DAHLET Gilbert
- EHRHARDT Manuel
- FREYMANN Jean-Marie
- GUINEBERT Jacky
- HAOUHAMDJI Anne
- HOLZER Christelle
- KAPPES Nadine
- MULLER Maxime
- NUSSLEIN Paul
- QUINT Nathalie
- SCHMIDT Simon
- SCHMITT Marie Anne
- SCHMITT Michel
- WITTMANN Katia



Réuni au grand complet sous la présidence du doyen de l'assemblée, le conseil municipal a procédé à l'élection du maire :

M. Simon SCHMIDT a été élu maire, avec 14 voix pour et 1 abstention.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Après avoir fixé le nombre d'adjoint à trois, sous la présidence du maire nouvellement installé, les conseillers ont procédé à l'élection des adjoints, qui ont obtenu 11 voix pour et 4 abstentions.

Ils ont été déclarés élus et immédiatement installés dans leur fonction :

- 1^{ère} adjointe : Mme SCHMITT Marie Anne
- 2^{ème} adjoint : M. NUSSLEIN Paul
- 3^{ème} adjointe : Mme WITTMANN Katia

1. Création du parc éolien « Sarre-et-Eichel »

Monsieur le maire présente au conseil municipal le contexte du projet de parc éolien « Sarre-et-Eichel » que l'exploitant éolien souhaite construire et exploiter sur le territoire de la commune d'Oermingen.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix pour et 1 abstention), adopte le projet de parc éolien dénommé « Sarre-et-Eichel », porté par la SAS Sarre-et-Eichel EnR, dont la commune est actionnaire.

Il autorise l'exploitant éolien à déposer une Demande d'Autorisation Environnementale auprès du Préfet.

2. Remise en état du site éolien

Le conseil municipal prend connaissance des aménagements du parc éolien projeté, comprenant cinq éoliennes d'une puissance de trois mégawatts par machine, deux postes de livraison, des aménagements des chemins d'accès aux différents sites et le câblage inter-éolien.

Le conseil municipal accepte les modalités de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

La remise en état est effectuée par l'exploitant éolien conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien.

3. Défrichage en forêt communale

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer un mandat confiant à la SAS Sarre-et-Eichel EnR, le dépôt, au nom et pour le compte de la commune, de la demande d'autorisation de défrichage pour une surface totale de 2,32 hectares.

Il autorise la SAS Sarre-et-Eichel EnR à assurer la représentation de la commune auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'instruction de cette demande.

4. Cession de l'ancienne maison forestière

Le bâtiment de l'ancienne maison forestière, appartenant à M. FRIEDRICH Fiedler, sis route de Sarre-Union à 67970 Oermingen, est extrêmement vétuste.

Situé en lisière de la forêt communale, l'acquisition de ce bien immobilier pour un prix de cession fixé à 10.000,- € est validée par le conseil municipal.



5. Délégation de pouvoir du maire

Afin de faciliter le fonctionnement des communes, le législateur a organisé un système de délégations permettant aux maires d'agir et de gérer la commune. Il est décidé de confier au maire, pour la durée du présent mandat, les délégations de compétences.

6. Délégations attribuées aux adjoints

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal les délégations attribuées par arrêté municipal à ses adjoints, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La première adjointe dispose d'une délégation élargie.

7. Montant des indemnités de fonction

Le montant des indemnités est fixé par référence à un indice de la fonction publique territoriale :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut terminal,
- Adjoint au Maire : 19,8 % de cet indice.

8. Aide à la valorisation du patrimoine bâti

M. KALIS Bernard bénéficie d'une aide de 590,55 € pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sise 18, rue des Lilas



M. ALBERT Emmanuel se voit octroyer une aide de 621,03 € pour les travaux de rénovation de la toiture de la maison sise 36, rue du Stade.



9. Gestion des ressources humaines

Mme Justine WATEL est engagée en qualité d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet pour une durée déterminée du 03 mai 2020 au 15 octobre 2020.

10. Attribution d'une prime

Une prime exceptionnelle de 1000 euros est versée aux agents de la commune, qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant

UN NOUVEL EMPLACEMENT POUR LA BOITE AUX LETTRES DE LA POSTE...

La boîte aux lettres postale change de trottoir !

Suite aux travaux d'aménagement du parking devant le nouvel « Espace Eichel », anciennement le Crédit Mutuel, la boîte postale a été déposée provisoirement.

Elle sera prochainement installée à l'entrée du parking de la salle polyvalente, rue de Herbitzheim, en-dessous du magasin de meubles, à côté de l'abri bus....



l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie.

11. Adoption de devis

Le devis de l'entreprise SCHNEIDER André, pour un montant HT de 3.525,- € est retenu pour la rénovation du calvaire implanté rue de Sarre-Union



Le devis de l'entreprise CCH Toiture, pour un montant HT de 3.244,- €, est retenu pour la réfection de la toiture du bâtiment du cimetière.

12. Divers

Suite à une erreur matérielle relative à la numérotation de la parcelle, le conseil municipal est invité à prendre une délibération modificative pour le terrain de Klein Gilbert.

La commune se porte candidate à l'achat de terrains situés au lieudit « Schierlingstrisch » et au « Luterberg » pour un total de 5 ha 08 a 06, qui sont mis en vente par la SAFER.

1. Constitution des commissions

Le conseil municipal désigne les membres des différentes commissions communales.

2. Désignation des délégués de la commune

Monsieur le maire présente la liste des délégués à désigner pour siéger dans les instances où la commune détient un ou plusieurs sièges.

3. Désignation de la CCID

Une liste de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants est arrêtée pour permettre au directeur des services fiscaux de constituer la commission communale des impôts directs (CCID). Cette instance émet un avis sur les bases d'imposition des taxes locales.

4. Subventions aux associations

Les subventions habituelles sont reconduites pour l'année en cours, avec une majoration de 500,- € pour les associations membres de l'IAO suite à l'annulation du Ziewelfesch.

5. Affectation du résultat budgétaire 2019

Le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal, soit un excédent de 609.279,74 euros.

6. Fixation du taux des taxes 2020

Sur proposition du maire, les taux des taxes directes locales sont reconduits sans augmentation pour l'année 2020.

7. Adoption du budget primitif 2020

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

8. Promesse de bail emphytéotique du parc éolien « Sarre-et-Eichel »

Sur demande d'un membre du conseil municipal, ce point est retiré de l'ordre du jour.

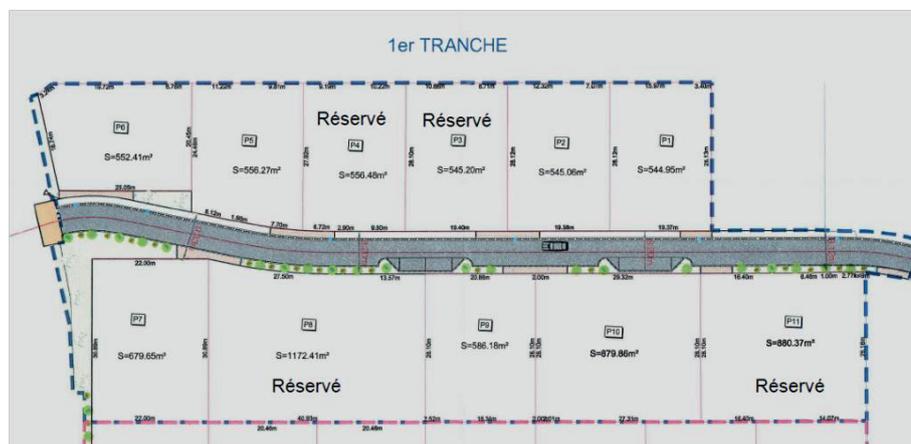
9. Divers

La société Opale Energies Naturelles sollicite, à son initiative, l'avis du public au sujet du parc éolien en développement sur notre ban communal au cours de la période du mercredi 01 juillet au jeudi 16 juillet 2020.

Un renforcement de la signalisation routière, relative à la dangerosité de la route de Kalhausen partiellement déformée, semble indispensable dans l'attente de la réalisation des travaux de réfection.

L'entretien des espaces verts et des ilots directionnels de la rue des Lilas est à prévoir.

MISE EN VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LA COLLINE DU HOHBERG 2 »...



Prix de cession : 4.500,- € TTC l'are

Les travaux de viabilisation de cette nouvelle tranche du lotissement démarrent le 02 novembre 2020 avec une livraison des terrains prévue pour le printemps 2021... Des lots ont déjà fait l'objet d'une pré-réservation et les premières promesses de vente sont en cours de signature.. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie !

1. Délégués des élections sénatoriales

Ont été désignés comme délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- M. SCHMIDT Simon
- Mme SCHMITT Marie Anne
- M. EHRHARDT Manuel

2. Subvention de la classe orchestre

Une subvention exceptionnelle de 20,- € par enfant est accordée à la classe orchestre (13 enfants) du collège de l'Eichel.

3. Servitude de passage

Suite à la cession du bâtiment du Crédit Mutuel au profit de Mme Edith BAECHELEN, la servitude de passage pour accéder aux cuisines de la salle polyvalente est régularisée par acte notarial.

Ce droit s'entend d'un passage exclusivement et non d'un stationnement. En contrepartie, la commune assurera l'entretien dudit passage, ainsi que l'ensemble des espaces verts du fonds servant.



4. Affectation de l'argent de la chasse

Les recettes annuelles de la location de la chasse communale sont partiellement affectées au paiement des cotisations sociales de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles (4.782,- €) et au financement des travaux d'entretiens des chemins d'exploitation menés par l'Association Foncière (3.404,- €).

5. Maitrise d'œuvre des travaux de voirie

La mission complète de maîtrise d'œuvre, pour les travaux d'extension du parking de la gare et de requalification de la route de Kalhausen, est

confiée au bureau « MK Etudes » de Ippling en acceptant le taux de rémunération de 4,50 %.

6. Adoption de devis

Le devis du cabinet Lambert, relatif à la réalisation du relevé topographique de la route de Kalhausen et de l'extension du parking de la gare, est retenu pour un coût HT de 1.850,- €.

7. Projet de convention

Le projet de convention avec l'administration pénitentiaire permettrait le placement extérieur d'une personne condamnée, qui pourrait bénéficier d'un aménagement de peine. Ces placements à l'extérieur sont validés et encadrés par le juge d'application des peines. La structure accueillante est chargée d'assurer l'accompagnement de la personne dans la construction d'un parcours d'insertion durable.

8. Divers

M. SCHMITT Michel, conseiller municipal, est désigné pour représenter la commune associée de Oermingen dans les instances du SYCOPARC.

M. SCHMIDT Simon est désigné comme délégué pour la compétence eau potable et pour la compétence assainissement du SDEA.

La concertation préalable sur le projet de parc éolien se déroulera du 01 au 16 juillet 2020, où le public pourra consulter le dossier de présentation du projet et formuler son avis.

Une aide financière forfaitaire de 3.000,- € (trois mille euros) est votée pour la création de la microbrasserie « La Bossue » et l'acquisition des équipements de brassage.

La même aide est accordée pour la création de l'« Espace Eichel » et les travaux de rénovation et de mise aux normes de ce bâtiment dédié au bien-être.

Une gratification de 300,- € est versée à Mme Sabine LEROY, stagiaire, présente au péricolaire cet été pendant quatre semaines.

Les remerciements sont adressés aux dirigeants du Crédit Mutuel pour la mise à disposition de bureaux et mobiliers affectés aux écoles, du coffre-fort réservé à l'IAO et de l'armoire ignifuge posée à la mairie.

1. Règlement intérieur du conseil

Un règlement intérieur du conseil municipal a été adopté pour la durée du mandat.

2. Travaux de la route de Dehlingen

La mission complète de maîtrise d'œuvre, pour la réalisation des travaux d'aménagement de trottoirs en bordure de la route de Dehlingen, est confiée au bureau d'études ADL Ingénierie de Woustviller en acceptant le taux de rémunération de 5,00 %.

3. Aide à la valorisation du bâti

M. BACHMANN Sylvain bénéficie d'une aide financière de 952.80 € pour la réfection des façades de la maison sise 5, rue du Stade.



4. Gestion des ressources humaines

Le contrat aidé de Mme Monique HAMM, arrivant à échéance le 03 septembre 2020, devait être prorogé pour une nouvelle durée déterminée de dix mois, mais l'intéressée n'a pas souhaité y réserver une suite favorable.

Pour assurer le taux d'encadrement pendant la période des grandes vacances scolaires, Mme Brigitte MONGUILLON est embauchée du 24 au 28 août 2020.

5. Adoption de devis

L'entreprise BERSHEIM de Sarregue-mines aura en charge la pose de stores enrouleurs dans les quatre salles de l'école primaire, pour un montant total HT de 4.125,- €.

6. Etat de catastrophe naturelle

L'arrêté ministériel paru le 07 juillet 2020 constate la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Malheureusement, cet arrêté ne permettra pas aux habitants du village, ayant subi des dégâts sur leur maison d'habitation, de solliciter leur assurance pour la prise en charge des dommages.

7. Maisons fleuries 2020

Le classement du concours des maisons fleuries permet d'attribuer un bon d'achat de 50,- € à chaque lauréat.

8. Contrôle des listes électorales

Sont désignés membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Mme Nadine KAPPES, titulaire,
- M. Manuel EHRHARDT, suppléant.

9. Application du droit des sols

En application du code de l'Urbanisme relatif à la construction de piscine, les propriétaires ayant entrepris des travaux sur leur propriété sans autorisation sont invités à se mettre en conformité dans les meilleurs délais.

10. Divers

Le bail du logement du 2ème étage de l'ancienne gare est résilié par Mme VACHET Marianne au 01 octobre 2020.

Vu les mesures de distanciation sociale, la capacité d'accueil de la salle polyvalente est limitée à 80 personnes.

La réfection des enrobés détériorés lors de la réparation d'une fuite d'eau de la rue des Alliés incombe au SDEA.

L'emplacement de la boîte aux lettres postale de la mairie devrait être revu par la Poste.

1. Travaux de la route de Dehlingen

Les travaux d'aménagement de trottoirs en bordure de la route départementale RD 123, de l'entrée du village jusqu'au parking de la gare sont adoptés pour un montant total HT estimé à 267.645,59 €.

Ces travaux permettront de sécuriser les cheminements piétonniers vers le cimetière. Des subventions sont attendues du Département et de l'Etat.

2. Requalification de la route de Kalhausen

Les travaux de réfection et de requalification de la route communale de Kalhausen seront engagés pour un montant total HT estimé à 445.645,27 €.

Il sera également demandé une subvention auprès du département et de l'Etat.

3. Réseaux transférés au SDEA

Après réalisation des travaux, les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable du lotissement « La Colline du Hohberg 2 » sont transférés par convention au SDEA.

4 Vente des terrains du lotissement

Les dispositions de la promesse unilatérale de vente des terrains du lotissement « La Colline du Hohberg 2 » sont approuvées permettant au maire de signer avec les acquéreurs, dont quatre ont confirmé leur intention de construire dès livraison des terrains viabilisés.



5. Rapport 2019 du service de l'eau potable

L'eau distribuée par la commune est restée conforme aux normes réglementaires avec un taux de conformité microbiologique de 94,40 %. Elle présente une bonne qualité bactériologique, sans la moindre détection de pesticides.

6. Rapport 2019 de l'assainissement

Les eaux usées collectées sont traitées conformément aux normes réglementaires. Les performances de traitement de la station d'épuration sont excellentes sur l'ensemble des paramètres.

7. Gestion des ressources humaines

Pour la période des petites vacances scolaires, Mme Brigitte MONGUILLON est embauchée du 19 au 30 octobre 2020.

La présence d'une stagiaire BAFA de six à huit semaines permettra de renforcer l'équipe des animatrices. Sa formation est cofinancée par la commune et l'intercommunalité.

8. Travaux d'exploitation forestière 2021

Ce projet d'exploitation forestière, élaboré par les techniciens de l'ONF, concerne les parcelles 1, 7, 10, 20 et 23 en dépérissement, pour un volume global de bois à façonner et non façonné estimé à hauteur de 1.509 m³.

9. Divers

L'entreprise CIRSE Environnement, pour un montant HT de 2.840,- €, réalisera des études géotechniques afin d'identifier les zones de fragilité de la structure de la route de Kalhausen.

Le port du masque sera obligatoire sur la place de la fête du village lors de la kirb et les parents seront sensibilisés sur le port du masque aux abords et dans l'enceinte des écoles.

Un projet d'agrémentation des principaux passages piétons avec des personnages est mis à l'étude afin de mieux sensibiliser les automobilistes.

1. La « Participation Citoyenne »

Le commandant de la gendarmerie de Sarre-Union présente le dispositif de la participation citoyenne.

Cette démarche partenariale et solidaire consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans des secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités (8 faits relevés en 2019 sur Oermingen et 5 depuis le début de l'année), ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Faisant appel aux citoyens volontaires, cette participation citoyenne sera formalisée dans une convention à intervenir entre la sous-préfecture, la gendarmerie et la commune.

2. Etat sanitaire de la forêt

Monsieur l'adjoint au maire, en l'absence excusée du représentant de l'ONF, dresse le bilan sanitaire de la forêt communale.

3. Avis de la CRC

L'avis de la Chambre régionale des Comptes, réceptionné le 06 octobre 2020, portant sur le caractère solidaire des dettes du GCSMS, doit obligatoirement être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion.

Cet avis fera l'objet d'un recours devant le tribunal administratif.

4. Démolition de la maison forestière

Dans le cadre du projet de dépollution du site de l'ancienne maison forestière, de la démolition du bâti et la remise en état du terrain, le maire est autorisé à déposer le permis de démolir.

Les travaux seront confiés à l'entreprise BECK Démolition de Romelfing, pour un montant total HT de 7.000,- €.

5. Démolition d'une ruine

La démolition de la maison d'habitation sise 26 rue des Alliés permettra la remise en état constructible du terrain.

Dès réception du permis de démolir, les travaux seront réalisés par l'entreprise BECK Démolition de Romelfing, pour un montant total HT de 13.275,- €.

6. Aide à la valorisation du bâti

M. COLLOWALD Christophe bénéficie d'une aide financière de 952,80 € pour la rénovation des façades de sa maison d'habitation sise 11 rue de Herbitzheim.



7. Gestion des ressources humaines

La signature d'un contrat aidé pour l'emploi d'un jeune de moins de 26 ans devrait permettre de stabiliser l'effectif des animatrices du périscolaire. Ce contrat aidé, dont le décret d'application devrait intervenir dans les prochains jours, pourrait bénéficier d'une aide de 65 %. La candidate pressentie pour ce poste est Mme STEPHAN Léa de Schopperten, qui effectue actuellement sa formation BAFA au sein de notre structure.

8. Examen d'une requête

La requête émanant de M. WAECHTER Marc, titulaire d'un lot de chasse de plaine, représentant de la société de chasse du Renard, est déclaré recevable et fondée. Il bénéficie d'un dégrèvement de 20 % de son loyer annuel pour dépréciation de son lot en raison d'une massive destruction des haies par des exploitants agricoles.

9. Adoption de devis

L'ancienne cuve de fioul de l'école primaire, qui n'est plus en service depuis la mise en fonctionnement de la nouvelle chaudière à bois, sera déposée par l'entreprise KUGLER, pour un montant total HT de 1.780,- €.

Le devis de l'entreprise LZ, relatif à des travaux de réfection du trottoir longeant l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel, est validé pour un montant HT de 3.780,00 €.

10. Compte rendu de la commission « Communication - Loisirs »

Les premiers travaux de la commission « Communication - Loisirs » ont porté sur la refonte du bulletin municipal, la modernisation du site internet, l'administration de la page Facebook dédiée à Oermingen, la déprogrammation de la fête des aînés et de la cérémonie des vœux du maire.

11. Plainte pour décharge sauvage

Les faits réitérés de dépôts sauvages de déchets et d'encombrants dans la forêt communale ont fait l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie avec chiffrage des frais d'enlèvement engagés par la commune.



CLASSEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020...

✓ Maisons avec jardin

BLAES Jean-Marie
BUCK Jacky
DEHLINGER Gaston
EBERHARDT Albert
FREYMANN Jean-Marie
GEYER Emmanuel
HITTINGER Roland
HOFFMANN Jean-Pierre
KANY Joseph
KAPPES Nadine
LEHNERT Gilbert
LERBSCHER Patrick



✓ Maisons sans jardin

BAUER Eric
DEBES Albert
DEHLINGER Louise
GEYER Gilbert
ICHOUZA Guy
KIRSCH Jean-Paul
KLEIN Gilbert
RIBAU Cyril
STOLL Didier
WALTERSPIELER André



LE DOSSIER DU PARC EOLIEN « Sarre-et-Eichel » EST DEPOSE...



Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du projet éolien « Sarre-et-Eichel » est déposé auprès des services de l'État.

Ce dossier de plus de 1500 pages compile, sous la forme d'une étude d'impact, l'ensemble des résultats des études entreprises depuis deux ans par des bureaux d'études indépendants, sous la coordination d'Opale EN.

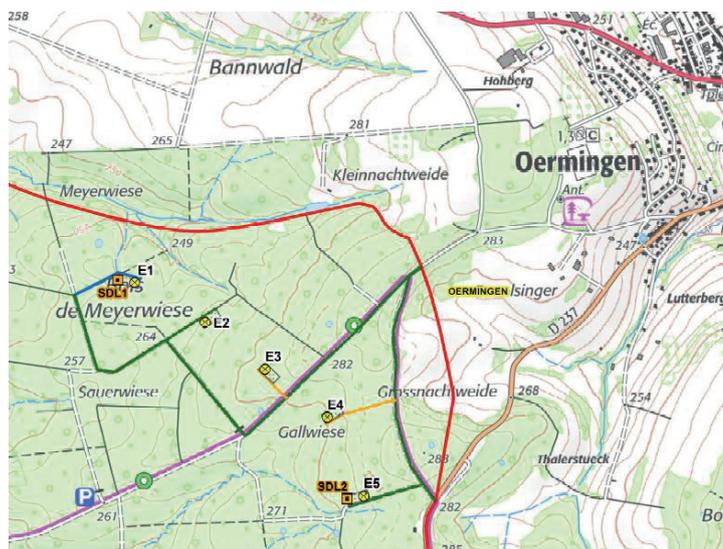
Ces éléments ont été régulièrement discutés avec les élus dans le cadre des comités de pilotage, et portés à la connaissance du public à travers différents canaux de communications (articles DNA, lettres d'information, site internet « sarre-et-Eichel.projet-eolien.fr », concertation préalable).

En juillet dernier, une phase de concertation préalable vous a permis de vous exprimer sur ce projet. Le bilan est disponible sur le site Internet. Une lettre d'information a été diffusée dans vos boîtes aux lettres, apportant des réponses à plusieurs de vos questions.

Les diverses contributions (tracts...) et autres formes d'expression libre (réseaux sociaux, pétitions...), diffusées hors du cadre légal, ne sont pas de nature à remettre en cause la procédure d'instruction du dossier.



Lors de l'instruction, les services de l'État solliciteront l'avis de différentes instances : la Direction générale de l'aviation civile, la Direction de la sécurité aéronautique d'état, la Direction régionale des Affaires culturelles, l'Agence régionale de santé, la Direction départementale des territoires, les services biodiversité et prévention des risques de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, etc. Des compléments d'étude pourront être demandés au porteur de projet.



Lorsque le dossier sera considéré comme complet, une enquête publique sera organisée par la Préfecture, probablement au courant de l'année 2021.

L'intégralité du dossier, comprenant le détail de toutes les études, sera alors mise à disposition du public.

Lors de cette enquête publique, vous serez invité à formuler un avis sur le projet et les élus du conseil municipal s'exprimeront également à ce moment-là par voie de délibération.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informé...

Le maire,
Simon SCHMIDT

NOUS PRENONS EN CHARGE VOS EPAVES ...

Rappel de la réglementation :

« Lorsqu'il est constaté qu'un véhicule stocké sur une propriété privée ou publique semble être privé des éléments indispensables à son utilisation normale et semble insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols ..., le maire met en demeure le maître des lieux de faire cesser l'atteinte à l'environnement, à la santé ou à la salubrité publiques...



De nombreuses carcasses de voiture sont abandonnées dans les champs ou stationnées devant ou derrière vos maisons, sur ou aux abords de la voirie publique.

Nous organisons l'enlèvement gratuit de vos vieilles voitures !

N'attendez pas le courrier du maire, Prenez les devants ! Inscrivez-vous en mairie pour profiter de cette opportunité !

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE...

Les travaux de pose de la fibre optique ont démarré !

Quand on pense fibre optique, on pense « vitesse », et pourtant, ce que va apporter cette nouvelle technologie risque de bouleverser bien plus notre vie quotidienne que juste la vitesse de connexion Internet.



Bien sûr, le premier apport visible sera le confort de la quasi instantanéité des transferts. La qualité des vidéos pourra être exceptionnelle, le temps de transfert de fichiers volumineux sera considérablement réduit, les conversations vidéos se dérouleront sans perte de qualité...

Ce projet ambitieux de raccordement en fibre optique de toutes les communes alsaciennes est confié à un opérateur « ROSACE » par concession de service public attribuée par la Région Grand Est. La commune participe au financement du raccordement de chaque maison, à hauteur de 175,- € par prise installée, ce qui représente une dépense de près de 80.000 € (457 prises) pour le budget communal.



La fibre optique sera déployée à partir de Herbitzheim, en bordure de la route départementale RD 919, à l'intérieure de gaines existantes. Le répartiteur sera installé à l'entrée du village, à proximité du garage Peugeot. La redistribution vers les maisons se fera par l'utilisation des gaines souterraines existantes ou par la pose de câbles en aérien.

La mise en service de la fibre optique devrait intervenir au cours du premier semestre 2021. Vous pourrez alors choisir votre fournisseur d'accès internet et souscrire un nouvel abonnement...

Nous vous tiendrons informé de l'état d'avancement de ce projet et surtout de la date de commercialisation des nouvelles offres...

LES REGLES D'URBANISME APPLICABLES AUX PISCINES ...

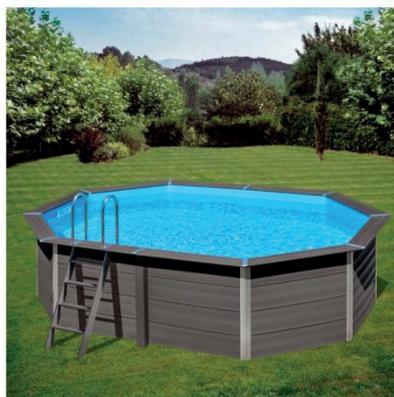
Mettez à profit la période hivernale pour déclarer vos projets de construction d'une piscine ou régulariser les projets existants...

Les règles du code de l'urbanisme applicables :

▪ Article R*421-2

Sont dispensées de toute formalité au titre du présent code, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf lorsqu'ils sont implantés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques ou dans un site classé ou en instance de classement :

d) Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à dix mètres carrés ;



▪ Article R*421-11

II.-En outre, dans les sites classés ou en instance de classement, dans les sites patrimoniaux remarquables et dans les abords des monuments historiques, doivent être précédés d'une déclaration préalable :

d) Les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à cent mètres carrés et qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol inférieure à un mètre quatre-vingt)

g) Les terrasses de plain-pied ;

Dès lors, si votre projet se situe :

- en dehors du périmètre ABF, donc à plus de 500 mètres de la mairie, les piscines dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à dix mètres carrés sont dispensées de toute formalité,
- dans le périmètre ABF, donc à moins de 500 mètres de la mairie, les piscines doivent faire, selon leur dimension, l'objet d'une déclaration préalable de travaux (Cerfa n° 13703*07).

Les terrasses de plain-pied situées dans le périmètre ABF sont également soumises à une déclaration préalable.

Aussi, afin de vous mettre en conformité avec la réglementation et permettre la vérification de la bonne régularité des travaux,

Il convient de compléter une déclaration préalable de travaux, qui devra être accompagnée des pièces suivantes :



- ✓ Un plan de situation du terrain
- ✓ Un plan de masse coté dans les trois dimensions
- ✓ Un plan en coupe de l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain
- ✓ Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
- ✓ Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- ✓ Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain
- ✓ Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

LA SECURITE DE NOS ENFANTS...

Cet appel à la vigilance s'adresse aux parents d'élèves, aux riverains et autres utilisateurs de la rue du stade...

Cette voirie communale est ouverte à la circulation dans les deux sens, mais son utilisation se complexifie aux heures de début ou de fin des horaires de classe.

Les parents ou grands-parents déposent les enfants devant l'accès à la cour, s'arrêtent en pleine voie, doublent les voitures à l'arrêt, laissent descendre les enfants du mauvais côté de la route, se garent au bon gré de leur humeur, etc.. Bref, un vrai capharnaüm mettant en danger les enfants... qui ne traversent pas toujours sur les passages piétons...

Mais alors comment sécuriser cette rue aux heures d'entrée et de sortie des écoles ?

En adoptant des réflexes simples et efficaces :

- Prendre conscience du danger et des risques encourus par nos enfants
- Entrer uniquement par la rue du stade pour avoir un sens unique de circulation
- Sortir par la rue des alliés sans faire demi-tour
- S'arrêter uniquement du côté des écoles (à gauche)
- Se garer à l'ancien stade et emmener les enfants à pied à l'école
- Ne pas se garer sur ou à proximité des passages piéton

Pour la sécurité de nos enfants et le respect des riverains, nous vous demandons de bien vouloir mettre ces quelques règles simples en application à effet immédiat !

NOUVELLE CHAUDIERE A L'ECOLE PRIMAIRE

Une nouvelle chaudière au groupe scolaire.

Il y a de cela quelques années l'ancienne chaudière au fuel de l'école maternelle avait été changée.

La commune dans le cadre de son programme des économies d'énergies vient par l'intermédiaire d'un artisan local, de procéder au remplacement de la chaudière de l'école primaire.

Comme pour l'école maternelle, c'est un chauffage au bois qui à été mis en service ce mois ci.

Ce programme de changer nos systèmes de chauffage des bâtiments publics se poursuivra dans les années à venir.



DEPÔT DE DECHETS EN FORET COMMUNALE...



Régulièrement ces derniers temps, nous avons constaté des dépôts de déchets dans notre forêt.

Ce manque de civisme de la part de certains individus, outre que cela est nuisible à l'environnement, il a un coût pour la municipalité qui est obligée de mobiliser le personnel communal pour enlever ces ordures et les ramener à la déchetterie intercommunale à Thal-Drulingen.

Concernant une affaire récente, une plainte a été déposée à la gendarmerie. L'enquête vient d'aboutir et les auteurs de ces faits devront répondre de leurs actes devant un tribunal.

Les frais engagés par la commune seront mis à la charge des contrevenants.

ATTENTION DANGER !

Les stigmates des conflits qui ont eu lieu au cours du XX^{ème} siècle sont toujours visibles dans notre région. Ils peuvent prendre différentes formes.

Outre certaines parcelles de notre forêt communale où les arbres portent encore d'importantes traces de mitrailles, il n'est pas rare que l'on fasse des découvertes fortuites de munitions en tous genres.

Or ces objets, même après toutes ces années, sont extrêmement instables et dangereux.

Si vous trouvez un de ses artefacts, ne le touchez pas et ne le déplacez surtout pas.

Signalez rapidement votre découverte en mairie qui se chargera de prévenir la gendarmerie et les services compétents.

Vous éviterez ainsi de vous mettre en danger ainsi que votre entourage.



INSTALLATION D'UN MÂT DE TELEPHONIE...



La société Orange vient de mettre en service une antenne à proximité des ateliers municipaux.

Cette structure hébergera plusieurs opérateurs de téléphonie qui couvrent le territoire national.

Cette installation permettra une meilleure couverture des réseaux de téléphonie qui desservent notre village.

BOUCHE A INCENDIE

En fin d'été, pour donner suite à la sécheresse et pour des raisons de sécurité incendie, le point eau communal situé Chemin des Sources a dû être fermé.

Ce qui, et nous le comprenons, a provoqué une importante gêne concernant l'approvisionnement en eau pour notamment le cheptel agricole et d'autres usages.

Cette situation aussi gênante qu'elle soit ne justifie pas que certaines personnes se soient données le droit de se brancher sur le réseau d'eau potable de la commune pour s'alimenter en eau.

Pour rappel, ce réseau est sous la responsabilité du SDEA qui nous a alerté sur ces agissements.

Outre que cette action peut avoir un impact sanitaire sur les réseaux qui alimentent la commune, elle peut également amener le SDEA à tenter une action en justice pour vol.

Les élus de la commune restent à votre écoute en cas de difficulté lié aux problèmes d'approvisionnement en eau en période de sécheresse.



SECHERESSE ET CATASTROPHE NATURELLE

À la suite des années de sécheresses à répétition, certains d'entre vous nous ont alertés sur les fissures qui sont apparues en certains endroits de leurs habitations.

Cette situation a amené la Commune, avec votre aide, à déposer auprès des services de l'état un important dossier lié aux catastrophes naturelles pour cause de sécheresse.

Mais il y a quelques semaines, nous avons été informés par les services de la préfecture que notre commune n'a pas été reconnue comme victime d'une catastrophe naturelle.



Néanmoins, la commune a décidé de redéposer un nouveau dossier auprès des services de l'état au cours du mois de janvier 2021.

Nous invitons les personnes qui n'ont pas encore déposées un dossier de déclaration de sinistre, de le faire en mairie rapidement.

ETAT SANITAIRE DE LA FORÊT COMMUNALE...

D'une superficie de 1200 hectares, le ban communal d'Oermingen est occupé au sud-ouest du village par 437 hectares de forêt communale.

Cette forêt fait partie d'un massif forestier appelé Bois de Lorraine. Il occupe une surface totale de 21 km², et couvre une partie des bans communaux d'Oermingen, Voëllerdingen, Sarre-Union, Keskastel et Herbitzheim.

Ce massif forestier est assez récent à l'échelle du temps. Mais il apparaît déjà sur les cartes de Cassini au XVIII^e siècle.

Les travaux archéologiques menés par la société de recherche archéologique d'Alsace-Bossue ces dix dernières années ont permis de retracer en partie l'histoire de cette forêt pour exemple au III^e et IV^e siècle. Il n'y avait pas encore de forêt en cet endroit, mais un espace occupé par de grands domaines agricoles.

Aux yeux de nos contemporains, la forêt telle que nous la voyons actuellement semble être une structure inusable et figée comme un sanctuaire. Et notre vision de la sylve est faussée par le regard à court terme que nous portons sur elle.

Or il n'en est rien, les forêts dans leurs globalités sont des êtres vivants. Et comme tout être qui peuple cette planète, elles vivent.. et meurent...

Ses cycles s'étalent parfois sur des centaines et des centaines d'années et dans leur long processus évolutif la main de l'homme intervient souvent, et elle parfois indispensable.



La forêt communale d'Oermingen comme d'autres forêts du plateau Lorrain n'échappe pas à cette règle.

Mais notre forêt est en crise. Elle a dû faire face ses 30 dernières années aux tempêtes à répétitions, aux ravages des scolytes, de la chalarose, des chenilles processionnaires et aux grandes périodes de sécheresses.

Il y a une quinzaine d'années sont apparues les premiers signes d'un dépérissement de certaines essences notamment les épicéas. En cause les scolytes dont ils existent plusieurs espèces.

Ce dépérissement est fortement accentué sur d'autres essences comme le hêtre. En cause un important déficit pluviométrique dû aux aléas climatiques mais aussi des facteurs écologiques comme les pollutions atmosphériques notamment les particules de soufre, les composés fluorés et azotés. On constate ceci dans les parcelles 1, 2, 3, 5, 7 et dans la 23.

Récemment les parcelles 10, 14 et 20 ont été touchées. Le peuplement forestier de ces parcelles souffre d'un phénomène récent, où les charmes et d'autres espèces sont attaqués par des insectes xylophages. En cause le stress hydrique qui affecte de plus en plus les arbres.

Autres phénomènes observés depuis quelques années, c'est le dépérissement des jeunes espèces qui poussent dans les parcelles de régénérations.

Mais depuis plusieurs années et en collaboration avec les services de l'ONF, la commune travaille à la gestion de cet état de crise en prenant en compte tous les paramètres cités plus haut.

Ceci amène les élus à revoir de fond en comble la gestion de la forêt communale. Les plans de coupes validés par le conseil municipal portent essentiellement sur des parcelles fortement touchées et impactées par les maladies.

En 2018, 2019 et 2020 comme sur d'autres communes, il a été décidé de couper tous les épicéas malades, cela représente des milliers de m³ qui arrivent en bloc sur les marchés du bois d'où une très faible valeur marchande de 1,- € le m³.

Ceci vaut aussi pour les hêtres et les autres espèces malades. Ceci représente une grosse perte financière pour la collectivité. Seuls les beaux chênes ont encore une valeur marchande correcte.

Cette gestion à long terme permet aussi de faire le point sur la capacité de résilience des parcelles impactées. Des marquages effectués par l'ONF sur des arbres qui commencent à être touchés par la sécheresse permettront de voir à court terme si leurs pouvoirs de régénération est intacte.

Dans ce vaste programme, il est primordial d'inclure les plantations d'arbres qui résisteront aux aléas climatiques et sanitaires et qui peupleront les forêts du futur. Or cette question est loin d'avoir trouvé une réponse satisfaisante. Des expériences sont menées actuellement en Bourgogne, en forêt de Fontainebleau et aussi en Alsace.

Nous avons sur le ban communal des réserves foncières qui nous permettront dans un proche avenir de mener des campagnes de reboisement. Mais tout cela aura un coût important pour la commune. Et nous serons dans l'obligation dans l'avenir de prendre en compte une multitude de paramètres qui il y a encore quelques années, nous étaient totalement inconnus.

Ce travail de longue haleine mobilisera vos élus dans les années à venir. Notre regard sur la forêt devra changer, cela est primordial.

Les générations à venir verront une forêt différente que beaucoup d'entre nous ne verrons pas grandir. Mais il est de notre devoir aujourd'hui, et avant qu'il ne soit trop tard, d'agir.

Paul NUSSLEIN , Adjoint

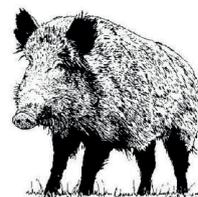


DATES DES BATTUES DE CHASSE

Les locataires de chasse vous informent des dates des battues de chasse qui auront lieu sur le ban de la commune et la forêt communale d'Oermingen :

Pour le lot de chasse KELHETTER entre la ferme Strohnhof et la route vers Keskastel:

- * samedi 14 – dimanche 15 et lundi 16 novembre 2020
- * samedi 28 – dimanche 29 et lundi 30 novembre 2020
- * samedi 12 – dimanche 13 et lundi 14 décembre 2020
- * samedi 26 – dimanche 27 et lundi 28 décembre 2020
- * samedi 9 – dimanche 10 et lundi 11 janvier 2021
- * samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021
- * Lundi 01 février 2021



Pour le lot de chasse HARI (JUNGKER) en forêt communale entre la route vers Keskastel et le ban de Voellerdingen :

- * samedi 21 et dimanche 22 novembre 2020
- * samedi 5 et dimanche 6 décembre 2020
- * lundi 28 et mardi 29 décembre 2020
- * samedi 9 et dimanche 10 janvier 2021
- * samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021

Pour le lot de chasse WAECHTER entre le village et les bans de Dehlingen et Kalhausen :

- * Dimanche 8 novembre 2020
- * Lundi 16 novembre 2020
- * Dimanche 6 décembre 2020
- * Vendredi 8 janvier 2021

LES ACTIVITES DU PERISCOLAIRE « LES ECUREUILS »...



Pendant les vacances scolaires, le périscolaire « Les Ecureuils » accueille les enfants de la commune d'Oermingen ainsi que les enfants des autres communes.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, l'accueil des enfants est échelonné jusqu'à 9 h 30 et les départs démarrent à partir de 17 h. Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans jusqu'à 10 ans et encadrés par des professionnels qualifiés (Bafa et/ou petite enfance).

Nous organisons des activités diverses et variées adaptées pour tous les âges. Jeux, bricolages, ateliers cuisines et sorties diverses.

Pendant les temps périscolaires, lorsqu'il y a école, les enfants sont accueillis :

- le matin de 7 h 30 à 8 h 15 (possibilité de faire un accueil à partir de 7 h sur demande)
- le midi de 11 h 45 après l'école à 13 h 30. (Lors du repas, la quantité servie et le choix des plats sont adaptés à l'enfant suivant la recommandation des parents)
- le soir à partir de 16 h jusqu'à 17 h 30 (ou 18 h sur demande). Pour les parents qui le souhaitent, les enfants peuvent faire leurs devoirs encadrés par une animatrice.



Renseignement et inscription au 03 88 00 31 78 ou par mail : periscolaire.oermingen@orange.fr

DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE....

Grâce à nos bénévoles, Annabelle, Martine, Sophie et Manuel, la bibliothèque a pu rouvrir après le confinement. Merci à Sophie d'avoir assuré les permanences pendant les vacances d'été. Nous avons respecté les mesures barrière et isolé les livres pour éliminer le virus.

La bibliothèque est ouverte tous les lundis et les vendredis de 17h à 19h. Vous y trouvez des livres romans, biographies, policiers, thriller... Les échanges avec la bibliothèque de Sarre-Union permettent sans cesse de renouveler le stock.

Nous avons également un choix de DVD et de CD. N'hésitez pas à venir vous abonner gratuitement pour l'ensemble des locations.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, vous n'avez pas besoin de connaissances en informatique, juste le plaisir des livres et de recevoir les lecteurs. Venez-vous renseigner sur place !



L'ECOLE MATERNELLE DECOUVRE SON MEILLEUR PÂTISSIER....



Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants de l'école maternelle ont préparé un clafoutis aux poires et aux pépites de chocolat.



SEMAINE DU GOÛT A L'ÉCOLE PRIMAIRE....



Les enfants de l'école ont participé à la semaine du goût entre le 12 et le 16 octobre.

Chaque jour, une classe a réalisé une recette que tous les autres élèves ont pu goûter.

Voici une idée de dîner pour vos soirées d'automne :

Gressins en apéritif (des CP-CE1), **soupe de légumes** (des CE2-CM1-CM2) en plat et **clafoutis poires/chocolat** pour le dessert (de la classe maternelle).



Voici les 3 recettes réalisées par les 3 classes

Les gressins Apéritif

Ingrédients

- 500 gr de farine
- 220/250 ml d'eau tiède
- 1 sachet de levure de boulangerie sèche
- 5 pincées de sel
- 2 cuillérées à café de sucre
- 4 cuillérées à soupe d'huile d'olive
- les assaisonnements de ton choix: sésame, pavot, fleur de sel, herbes de Provence, parmesan râpé,...

Les gressins sont des petits pains allongés et secs originaires de la région de Turin en **Italie**, généralement pas plus épais qu'un stylo pour 25 cm de long environ. Leur création remonte au XIV^e siècle.



Préparation

- Dans un bol mélange la levure avec l'eau tiède, attends 10 minutes et mélange avec une fourchette
- Verse la farine, la levure diluée, le sel, le sucre et l'huile dans un saladier ou bol de mixeur
- Pétrir cette préparation pendant 5 minutes
- Selon convenance rajouter les assaisonnements dans la pâte avant de la laisser reposer ou après le façonnage
- Laisse reposer la pâte pendant une heure recouverte d'un torchon humide
- Prélève des petites boules de la pâte et façonne des petits bâtons (droits, torsadés, en forme d'escargot,...)
- Roule les bâtons humidifiés dans les graines
- Enfourne dans un four préalablement chauffé à 200°C pendant un bon 1/4 h

Bonne dégustation!

Les gressins peuvent se manger tout seul, trempés dans des sauces ou aussi enroulés d'une mince tranche de jambon cru, comme en Italie!

Recette de la soupe de légumes (4 personnes)

Ingrédients : 2 pommes de terre, 2 carottes, 1 courgette, 1 poireau, 1 oignon. 40 cl d'eau

1 cube légumes, 1 cuillère d'huile d'olive, sel, poivre.

1. Mettez 40 cl d'eau dans la marmite.
2. Épluchez et coupez en morceaux les carottes et les pommes de terre. Mettez les légumes dans la marmite.
3. Lavez et coupez en morceaux la courgette et le blanc de poireau. Mettez les légumes dans la marmite.
4. Épluchez et coupez l'oignon en 2 puis coupez en petits morceaux.
5. Faites revenir l'oignon dans un peu d'huile et ajoutez dans la marmite.
6. Ajoutez le cube de légumes, l'huile d'olive, salez et poivrez.
7. Laissez cuire à 100 degrés pendant 45 minutes.
8. Laissez refroidir puis passez les légumes au moulin.

Le clafoutis aux poires et au chocolat.

Ingrédients :

- 500 g de poires
- 60 g de farine
- 40 g de sucre
- 20 cl de lait entier
- 3 œufs
- des pépites de chocolat (environ 4 cuillères à soupe)

La préparation :

1. Epluchez les poires, coupez-les en quatre pour retirer le trognon, puis coupez-les en petits morceaux.
2. Dans un bol, versez la farine, le sucre le lait et les œufs et bien battre tous ces ingrédients (c'est l'appareil à clafoutis).
3. Déposez les morceaux de poires dans un plat allant au four préalablement beurré.
4. Eparpillez les pépites de chocolat au-dessus des morceaux de poires.
5. Versez l'appareil à clafoutis sur les poires et les pépites.
6. Faites cuire 40 min dans un four préchauffé à 200°.

On peut manger ce clafoutis froid ou tiède c'est encore meilleur.

Bonne dégustation.

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS 2021

D a t e s	Manifestations	Associations concernées	Lieu
Vendredi 22 janvier	Assemblée Générale	Association Arboricole	C.S.C./ grande salle
Jeudi 04 février	Collecte de sang	C.T.S et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Vendredi 12 mars	Concert Gianadda	Chorale Ste Cécile	Eglise catholique
Dimanche 14 mars	Kermesse paroissiale	Paroisse protestante	C.S.C. / grande salle
Samedi 20 mars	LOTO familial	Football club	C.S.C. / grande salle
Jeudi 01 avril	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Samedi 17 avril	Audition des élèves	Ecole de musique intercommunale	C.S.C. / grande salle
Dimanche 18 avril	Marche des vétérans	Amicale des vétérans	C.S.C. / grande salle
Dimanche 02 mai	Tour de Mai	Musique Municipale	Village
Samedi 08 mai	Soirée Asperges	Football-club	C.S.C. / grande salle
samedi 08 mai	Cérémonie de l'Armistice	Commune	Place Mar. Leclerc
Dimanche 09 mai	Concours de pêche	Association Arboricole	Etang Voellerdingen
Dimanche 16 mai	7 ^{ème} Marche gourmande des 2 clochers	Paroisse catholique et protestante	C.S.C. / grande salle
Lundi 24 mai	Pique-nique des membres	Coueurs de l'Eichelthal	Complexe sportif
Sam/Dim 05 et 06 juin	Pizzas / Flamms	Amicale Sapeurs Pompiers	Dépôt d'incendie
Jeudi 10 juin	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Vendredi 18 juin	Fête des écoles	Ecole primaire et maternelle	C.S.C. / grande salle
Samedi 19 juin	Marche populaire	Amicale sapeurs-pompiers	A Herbitzheim
Dimanche 27 juin	Tout le village joue au foot	Football Club Oermingen	Stade du Hohberg
Samedi 03 juillet	Les 6 heures de VTT	Association « Laetitia la joie de vivre »	Complexe sportif
Dimanche 25 juillet	Challenge du FCO	Football Club Oermingen	Stade du Hohberg
Samedi 31 juillet et dimanche 01 août	28 ^{ème} ZIEWELFESCHT	Inter-association (I.A.O.)	Groupe scolaire
Jeudi 12 août	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle

Sam/Dim 28 et 29 août	Pizzas / Flamms	Amicale Sapeurs-Pompiers	Dépôt d'incendie
Dimanche 12 septembre	Tournoi de pétanque	Vétérans du FCO	Ancien stade
Dimanche 26 septembre	Exposition fruits	Association arboricole	C.S.C. / grande salle
Samedi 02 octobre	Marche nocturne	Association Nordic Nature	C.S.C. / grande salle
Dimanche 17 octobre	Fête du Village – KIRB	Forains	Place du Mar. Leclerc
Dim/lundi 17 et 18 oct.	Exposition de photos	Photo-Club	C.S.C. / grande salle
Jeudi 11 novembre	Cérémonie de l'Armistice	Commune	Place Mar. Leclerc
Samedi 20 novembre	Soirée Ste Cécile	Musique municipale	à Rohrbach
Jeudi 25 novembre	Collecte de sang	C.T.S. et A.S.L.	C.S.C. / grande salle
Samedi 04 décembre	Soirée "Ste Barbe"	Amicale des Sapeurs	C.S.C. / grande salle
Dimanche 05 décembre	Repas de Noël	Club de l'Amitié	C.S.C. / sous-sol
Dimanche 12 décembre	Fête de Noël des aînés	Commune	C.S.C. / grande salle
Dimanche 19 décembre	Concert de Noël	Amicale des vétérans	Eglise catholique
Vendredi 31 décembre	Soirée interne du club	A.S.L.	C.S.C. / grande salle

L'AMICALE DES VETERANS DU FCO

Suite au virus covid, toutes nos manifestations 2020 ont été annulées (jeux de société et de cartes, marche, tournoi de pétanque et concert de Noël)

Toutes ces manifestations sont reportées pour l'année 2021 :

- La marche aura lieu le 18 avril 2021
- Le tournoi de pétanque le 12 septembre 2021
- Le concert de Noël le 19 décembre 2021 à 16h00
- Les jeux de sociétés et de carte à partir 7 octobre 2021



Les après-midis de pétanques reprendront tous les jeudis à partir du 1^{er} avril 2021.

A 16 h 00 tous les 2^{ème} jeudi du mois avec une restauration (casse-croûte jambon beurre) et les 4^{ème} jeudi des grillades

Règles sanitaires respectées.
Nous sommes à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Cordiales salutations
Le président Jean-Marie BLAES

LE FOOTBALL CLUB

Le football club Oermingen en cette saison 2020-2021 enregistre une soixantaine de joueurs, délégués et bénévoles actifs lors des différentes manifestations organisées pour les habitants du village.

Cette association sportive créée officiellement en 1929 est une véritable réussite humaine et sportive dans la mesure où le FCO compte parmi ses membres de plus en plus de femmes actives et intéressées et compte dans ses rangs de plus en plus de jeunes joueurs issus du village épaulés par des cadres dont l'altruisme sportif ou extra sportif n'est plus à démontrer.

Enfin, une belle réussite sportive car le FCO est toujours engagé dans 2 championnats distincts, ce qui représente un véritable défi de nos jours. C'est dans ce sens que l'entraîneur Cyrille Leismann et ses hommes ont besoin des Oermingeois et Oermingeoises pour venir les encourager les dimanches lors des rencontres à domicile. C'est aussi un remède contre le « quant à soi ». L'avenir du FCO passera aussi par une éventuelle entente avec Herbitzheim ou Kalhausen et une mutualisation de la jeunesse sportive. Projet qui devra être sur le long cours. C'est dans ce sens que j'en appelle aux habitants qui souhaiteraient encadrer des sections de jeunes dès la saison prochaine.(discussions en cours avec des habitants d'Hertzum et des membres du FC Kalhausen).

Le comité du FCO aidé par les nombreux bénévoles continuera en 2021 à organiser des soirées comme le loto ou la soirée Asperges mais réfléchit à d'autres types de manifestations originales comme la venue d'un cabaret itinérant extraordinaire. D'autre part, un grand marché aux puces devrait être organisé au stade du Hohberg dès l'année prochaine.



Le FCO s'est aussi porté candidat pour l'organisation de la finale de la coupe d'Alsace Bossue 2021 et pour l'organisation d'une rencontre entre le club de Strasbourg (Ligue 1) et une sélection de détenus issus des établissements pénitenciers du Grand Est en juin 2021 au stade du Hohberg.(Projet non validé encore par le RCSA).

Le Président
Brassel Frédéric



LA MARCHÉ « NORDIC NATURE »... LA REPRISE...



Encadré par les coachs diplômés Cathy SERRIER, Alphonse DELLINGER et Dominique FREYERMUTH, le club de marche « Nordic Nature Oermingen », a repris ses séances d'entraînement...

C'est un sport d'endurance, excellent pour se remettre en forme et la garder car il sollicite 80 % des muscles du corps et offre une musculation harmonieuse. C'est une discipline facile à démarrer en choisissant des distances modérées et des parcours faciles.

« On débute par des exercices d'échauffement, la marche dure 1 h 30 à 2 h, puis on termine par des étirements », explique Alphonse DELLINGER.

Selon Cathy SERRIER, ce sport peut se pratiquer à tout âge. Une initiation est proposée ainsi que le perfectionnement Noricstuelle. « On peut alterner les exercices avec un bâton, deux en double appui, en alterné, faire des sauts, du gainage et même courir avec les bâtons ».

Beaucoup de randonneurs et d'anciens coureurs ont été conquis par cette activité sportive qui permet à tout le corps d'être en action. Cette pratique est moins douloureuse pour les articulations mais permet tout de même d'entretenir sa forme. Les bienfaits de ce sport sont incontestables. Sonia, qui a subi une opération des cervicales, affirme que « ça m'a enlevé mes raideurs et me procure détente et bien-être ».

Les membres du club soulignent aussi le côté convivial des rencontres. En dehors des entraînements, des sorties dominicales avec pique-nique ou repas au restaurant, sont programmées régulièrement dans le pays de Bitche, à La Petite-Pierre... Un week-end en Forêt Noire mais surtout une formation pour améliorer la gestuelle ont dû être annulé à cause de la crise sanitaire.

Plus dommage encore, notre marche de nuit programmée début octobre en faveur de la ligue pour le cancer et plus précisément vers le cancer des enfants a dû être reporté à 2021.

Durant la période estivale, les marcheurs se retrouvent les mardis et vendredis à 18 h au parking Lutterbach.

Maintenant que la nuit arrive si vite, ils parcourent le ban d'Oermingen, Herbitzheim et Voellerdingen les mardis à 18 h, un vendredi sur deux à 18 h et un samedi sur deux à 13 h 30.

Les sorties du samedi se font au gré des propositions des membres du groupe. Notre Jojo comme nous l'appelons veut nous faire découvrir la forêt de Soucht et ses environs.

Une séance découverte gratuite, sans obligation d'adhérer, est proposée aux personnes intéressées.



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cathy SERRIER au 06 74 64 06 90, Alphonse DELLINGER au 06 03 67 61 73, Dominique FREYERMUTH au 07 83 83 21 21.

LE PHOTO CLUB OERMINGEN



L'année 2020 marquera les esprits et le monde associatif avec une crise sanitaire inattendue et sans précédent. A ce titre, le Photo Club d'Oermingen a tout mis en œuvre pour continuer de vivre virtuellement durant le confinement grâce aux réseaux sociaux.

Avec le dé-confinement, nous avons repris nos réunions traditionnelles chaque 1er et 3ème vendredi du mois, depuis le 17 juillet avec application du protocole sanitaire (respect de la distanciation, port du masque obligatoire, désinfection du mobilier à l'issue de la séance...).

Afin de diversifier les activités et attirer un maximum de membres, le Club a également organisé quatre sorties photographiques. A cet effet, nous nous sommes retrouvés sur les hauteurs de Diemeringen, à l'étang de Hoste le Bas, dans un bâtiment désaffecté et enfin récemment à la Völklinger Hütte. Des retrouvailles toujours appréciées et partagées de façon conviviale.

Malheureusement l'ensemble du programme 2020 à destination du public a dû être annulé à notre grand regret : fête d'automne à Sarre-Union, exposition au Centre de Réadaptation Spécialisé Saint Luc à Abreschviller, et bien sûr notre traditionnelle exposition de la Kirb. Du jamais vu depuis 1974, année de création du Club !!!

Aujourd'hui, nous subissons l'application du couvre-feu, ce qui nous interdit de tenir nos réunions en soirée. Malgré la conjoncture, il nous faut positiver et persévérer dans la pratique photographique qui réunit quelques 40 membres au sein du Club.

A cet effet, nos amis photographes continuent la sélection de leurs meilleurs clichés pour l'exposition à venir qui se tiendra Dimanche 17 et Lundi 18 octobre 2021. En espérant que ...

Ainsi le Photo Club d'Oermingen demeure actif et reprend peu à peu ses marques. Vous souhaitez partager votre passion photographique avec une équipe dynamique et conviviale, alors n'hésitez pas à nous contacter : Claude BORTOLUZZI tél. : 0611892310.

Prenez soin de vous et de vos proches, et au plaisir de vous retrouver.



(Photo d'archives de l'expo-photo de 2019)

LA CHORALE STE CECILE D'OERMINGEN

Il est des associations dont les activités font tellement partie de notre vie quotidienne, qu'on ne se souvient même plus qu'elles existent. Il en est ainsi de la Chorale Ste Cécile, qui essaie - malgré les difficultés liées à l'actualité sanitaire - de contribuer fidèlement à l'animation des célébrations dominicales, de funérailles ou de fêtes, afin de créer par le chant et la musique, l'ambiance la plus appropriée permettant à chacun de se ressourcer et d'exprimer sa tristesse ou sa joie.

Une chorale, c'est une équipe, dont chaque membre apporte sa voix afin de créer, tous ensemble, une musique harmonieuse. Malheureusement, au fil des ans, les rangs de notre chorale s'éclaircissent. De plus, la pandémie actuelle n'arrange rien, car elle empêche ces réunions hebdomadaires à la fois amicales et studieuses qui soudent une équipe de passionnés à la recherche de la beauté par le chant.

Aussi, si vous souhaitez remiser pour une heure vos soucis et votre poste de télé au profit d'une activité riche tant en musique qu'en amitié, et qui, de plus, rend service à la communauté, alors n'hésitez pas, les choristes vous accueilleront à bras ouverts !

Et si votre emploi du temps, les charges familiales et les impératifs de la vie ne vous permettent pas une présence régulière, cela importe peu, vous contribuerez à la hauteur de vos disponibilités !

Au cas où seriez persuadés que vous ne « savez pas chanter », je ne peux que vous rassurer : il y a aussi peu de personnes qui ne savent pas chanter que de personnes qui ne savent pas parler ! Notre chef de chœur saura vous donner les bons conseils, et lors de votre accueil, vous choisirez parmi les membres de la chorale votre parrain ou votre marraine qui s'attachera à vous expliquer progressivement tous les secrets de la musique chorale !

Pour nous rejoindre, ou juste pour voir comment se passent nos répétitions, les personnes suivantes se feront un plaisir et un honneur de vous renseigner :

- Véronique EHRHARDT
- Christophe MULLER
- Josée LANG
- Anna BUDA
- Jean-Marie FIERLING
(tél. : 03.88.88.82.44)

A très bientôt donc !



Photo d'archives de 2016

LAETITIA : LA JOIE DE VIVRE...



Pour les enfants atteints du cancer

*Laetitia,
la joie de vivre*



Suite à un très long combat contre une leucémie ainsi qu'une greffe de moelle osseuse de notre fille Schoumacher Laetitia, nous avons décidé ensemble de créer notre Association « Laetitia, la joie de vivre ».

Le but de cette manifestation est de rassembler les vététistes ainsi que les gens qui les accompagnent pour participer à une randonnée en VTT de 6H en relais par équipe, qui se déroule dans la forêt d'Oermingen.

Grâce à la participation de tous nos bénévoles pour la mise en place de la restauration et le déroulement de la journée, la récolte des fonds sera versée pour les enfants atteints de Cancer, dans le but d'améliorer leur quotidien et leur rendre le sourire.

Merci à toutes et à tous.

Prochaine édition pour le 03 Juillet 2021 !

Adresse mail : michel.schoumacher@bbox.fr



LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT...



**C'est peut être le bon moment
pour réaliser un rêve d'enfant.
Vous avez 16, 20, 30, 40 ans et plus....**

La section des pompiers de Oermingen - Herbitzheim recrute des volontaires motivés pour venir renforcer leur rang. Il est primordial d'étoffer et de rajeunir notre effectif vieillissant pour assurer la pérennité de nos sections et stabiliser son avenir.

Cela est une urgence, répondez à notre appel afin que nous puissions continuer à assurer les secours de proximité sur les deux communes.

La section est encore très dynamique mais par manque d'effectifs, elle pourrait bientôt connaître de gros problèmes lorsqu'elle sera sollicitée sur des interventions de proximité.

Le manque de volontaires aurait pour conséquence de voir les délais d'interventions se rallonger et mettre les personnes en détresse, en danger et en grosses difficultés jusqu'à l'arrivée des premiers secours.

En rejoignant notre section, il y aura possibilité de monter des gardes sur des grands centres de secours (Sarre-Union, Saverne, etc...). Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec

- le chef de section : l'adjudant-chef Christophe Hertzog au 06 80 06 11 88,
- ou son adjoint : le Sergent-Chef Patrick Lerbscher au 06 83 78 65 31.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.....

LES COUREURS DE L'EICHELTHAL : Course à pied et Marche Nordique

L'année 2020 est placée sous le signe d'une année néfaste pour le monde sportif et les petites associations sont bien éprouvées par cette situation que génère le Covid-19.

Néanmoins, nous continuons à fonctionner tant bien que mal pour que les adhérents et nos sportifs de l'Eichelthal puissent profiter des moments de rencontre pour se ressourcer et se changer les esprits pendant les heures d'entraînements. Il n'est pas question de baisser les bras et il faut persévérer pour maintenir nos sportifs en bonne condition physique et psychique.

Alors même si on est dans l'obligation de respecter les règles sanitaires et de distanciations, l'association des coureurs de l'Eichelthal maintient ses séances d'entraînements sous la gestion des différents coachs et du président.

Pour les personnes qui souhaitent adhérer à l'une de nos deux disciplines sportives, vous pouvez prendre contact et vous renseigner auprès du président des coureurs de l'Eichelthal Jean-Luc Bachmann tél : 06 87 03 10 22.



Photo des coureurs section Course à Pied :

Les séances d'entraînements pour la course à pied sont programmées les lundis et mercredis soir à 18h lieu de rendez-vous rue du stade à l'école primaire.

Photo des marcheurs de la Marche Nordique :

Pour les entraînements de la Marche Nordique, les entraînements ont lieu le mardi soir à Bischtroff sur Sarre rendez-vous à la mairie de cette localité à 18h et pour le jeudi soir la sortie est prévue à Oermingen à 18h au lieu de rendez-vous rue du stade à Oermingen.



ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Après les vicissitudes de cette année 2020 très particulière pour tout le monde, l'ASL de notre village n'a jamais baissé les bras. En effet, malgré un insignifiant vent contraire, la moyenne des dons du sang est en augmentation avec 370 dons sur les 5 séances de cette année toutes organisés dans le strict respect des précautions sanitaires imposées par les autorités. Merci à tous les donateurs pour leurs précieux gestes de générosité et de solidarité.

A noter : Prochain don du sang Mardi 24 novembre 2020

La très dynamique section gymnastique forte d'un nombre impressionnant de membres est contrainte de mettre en sommeil ses séances hebdomadaires depuis le printemps et nous espérons de tout cœur que ces dernières pourront très rapidement à nouveau être envisagées.

Les échanges de balles pour la section tennis de table ont pu se poursuivre au courant de cette année pandémique et très bientôt tous les joueurs seront fiers d'arborer leur toute nouvelle tenue avec un très original logo réalisé par deux membres de la section.

Nous tenons à exprimer un très grand MERCI à la commune pour les aides financières octroyés à notre association qui ont contribué largement à une trésorerie qui nous permet d'entrevoir l'avenir dans la sérénité.

Au crépuscule de cette année atypique, nous souhaitons à chaque lecteur bon vent pour un avenir serein et synonyme d'un plein épanouissement.

Pour information, contenu l'état de crise sanitaire, l'ASL n'organisera pas d'assemblée générale cette année, et reporte sa date à l'année prochaine.

L'ensemble du comité de l'ASL

BRASSERIE « La Bossue » à OERMINGEN



Installée au cœur du village d'Oermingen, la micro brasserie La Bossue ouvrira le vendredi 13 novembre 2020 et vous accueillera au rez-de-chaussée d'un bâtiment entièrement restauré, où vous pourrez découvrir les bières brassées en petites quantités dans l'atelier équipé, attendant à l'espace d'accueil au public.

La Brasserie propose 4 sortes de bières pour le moment (blonde, blanche, ambrée et IPA) et un large choix de coffrets découvertes et cadeaux.

La vente des bières ne pourra être proposée qu'aux personnes majeurs et qu'à emporter, aucune consommation sur place.

Découvrez la Brasserie au 21 rue de la mairie ouverte (dans un premier temps) les vendredis et samedis de 9H à 12H et de 14H à 17H30.

Vous avez également la possibilité de suivre l'actualité de la Brasserie sur la page Facebook : Brasserie La Bossue

Annick et Frédéric STUTZMANN - Brasserie La Bossue
21 rue de la mairie 67970 Oermingen
biere.labossue@gmail.com

UN ESPACE DE SOINS A OERMINGEN...

Édith BACHELEN, Gérante de la Main Magnétiseuse, s'est installée à Oermingen en septembre 2017, 14 rue de la Mairie.

Cette installation fait suite à un constat d'un réel manque de diversité en termes de soins à la population. Certaines pathologies devenant de plus en plus lourdes, sévères et chronique, Madame BAECHELEN a estimé qu'une commune rurale située entre Sarre-Union et Sarreguemines était l'endroit idéal pour proposer une alternative en complément à la médecine traditionnelle.

Spécialisée en magnétisme par imposition des mains, elle a adjoint à cette spécialisation, la biorésonance après une formation qualifiante. La biorésonance permet de faire un état de lieux de l'ensemble des organes du corps et procéder à un rééquilibrage énergétique. Encore peu répandu en France, ce procédé existe en Europe depuis 1960, et fait son chemin dans la contrée avec une notoriété grandissante.

Depuis trois ans, Madame BAECHELEN a fait le constat que le milieu rural est particulièrement oublié et que la patientèle devient vulnérable faute de soins médicaux et paramédicaux.

Alors que les locaux de l'ancien Crédit Mutuel étaient vides de toute forme de vie, elle a saisi l'opportunité de proposer un espace de soins pluridisciplinaires à taille humaine.

Avec le soutien de la commune d'Oermingen, celui de la Communauté de Communes d'Alsace Bossue et du Crédit Mutuel, elle a décidé de se lancer en proposant de racheter ce bâtiment pour le réhabiliter. C'est ainsi que le projet « Espace Eichel » est né.



La population des alentours bénéficiera des conseils et des soins de professionnels dans des métiers complémentaires, apportant une réelle valeur ajoutée : **Infirmières libérales, Kinésithérapeute, magnétisme, hypnose, réflexologie, naturopathie, biorésonance...**

Autant de soins pour le bien-être de chacun d'entre-vous.



L'Espace Eichel est encore en travaux pour le moment. A partir du 1^{er} décembre prochain, l'accueil de la patientèle se fera uniquement sur rendez-vous, afin de respecter les mesures sanitaires liées au CODID-19.

Nous souhaitons une belle réussite à ce beau projet qui participe à l'embellissement et à la vie économique de notre commune.

Contact :

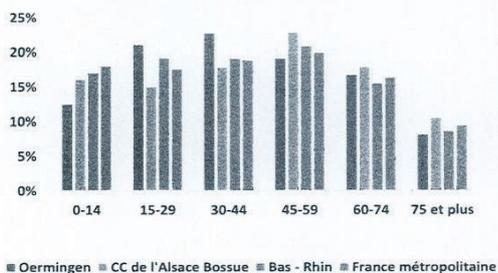
Édith BAECHELEN 06 87 99 60 57; mail : baechelem.edith@orange.fr

STATISTIQUES DE L'INSEE - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un recensement tous les 5 ans. Voici quelques données de notre village du dernier recensement. Les détenus sont comptabilisés dans le nombre d'habitants.



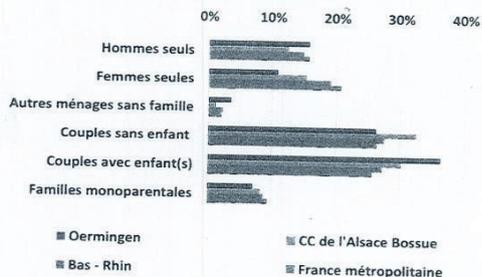
POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



12% de la population a moins de 14 ans pour Oermingen.

Source : INSEE 2017

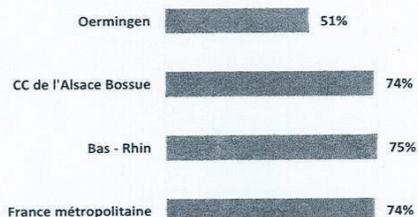
RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



7% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

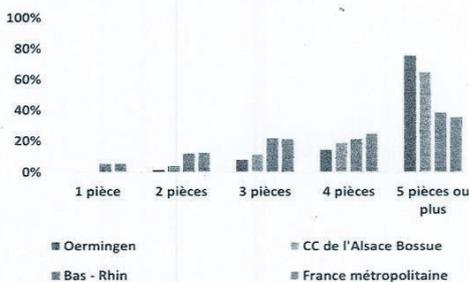
Source : INSEE 2017

TAUX D'ACTIVITÉ DES 15-64 ANS



51% de la population est active pour Oermingen, contre 74% au niveau national.

LES LOGEMENTS PAR NOMBRE DE PIÈCES



76% des logements de la commune disposent de 5 pièces ou plus selon les dernières données de l'INSEE.



MAISON FRANCE SERVICES – SARRE-UNION



COORDONNEES :

Tél : 03 88 01 67 07 / E-Mail : accueil@ccab.eu
14, rue Vincent d'Indy 67260 SARRE-UNION

Les horaires d'ouverture de l'accueil :

Du lundi au jeudi : 8h-12h / 13h-17h et le vendredi : 8h-12h / 13h-16h

Point d'accès numérique à l'accueil (ordinateur, imprimante/scanner) pour toutes vos démarches en ligne (Préfecture (carte grise, permis, pré-demande carte nationale d'identité et passeport...), Pôle Emploi, CAF, MSA, Ameli.fr, ...) avec un accompagnement par l'agent d'accueil.

Les permanences :

Social :

➤ CAF :

RDV téléphonique à prendre sur votre espace caf.fr ou appeler le 08 10 25 67 10

➤ CARSAT service retraite :

Pas de permanence actuellement. Faire vos demandes sur le site de l'assurance retraite ou appeler le 3960

➤ CARSAT service social :

Sur RDV au 03.88.63.46.88

➤ CRESUS :

Mardi matin sur RDV uniquement. RDV à prendre à l'accueil de la Maison France Services

➤ CPAM :

Pas de permanence actuellement, faire vos demandes sur ameli.fr ou appeler le 3646

➤ ASSISTANTE SOCIALE :

Prendre RDV au 03.68.33.84.30

Enfance :

➤ PUERICULTRICE :

Pas de permanence actuellement, contacter le 03.68.33.84.30

➤ CONSULTATION DE JEUNES ENFANTS :

Le 3^{ème} jeudi du mois sur RDV au 03.68.33.83.11

➤ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Les permanences du RAM ont lieu sur quatre communes du territoire.

Prendre RDV au 03.88.00.48.66

Juridique :

➤ SOS Aide aux habitants :

Le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : 14h à 17h sur RDV au 03.88.79.79.30

➤ Conciliateur de Justice :

Un mardi sur deux de 9h à 11h sur RDV, à prendre auprès de l'agent d'accueil

Emploi :

➤ MISSION LOCALE :

Sur RDV au 03.88.71.10.08

➤ PÔLE EMPLOI - Service indemnisations :

Prendre RDV au 3949 ou contacter votre conseiller via votre espace personnel sur pole-emploi.fr

➤ ASSOCIATION EMPLOI SERVICE :

Accueil du public sur RDV

Tél : 03.88.00.25.83

➤ ARMEE DE TERRE :

Dates disponibles à l'accueil

➤ APP : Lundi, mardi, vendredi toute la journée et mercredi matin

➤ INSPECTION DU TRAVAIL :

3^{ème} jeudi du mois : 9h30 à 11h30 sans RDV.

Tél : 03.88.15.43.00

Logement :

➤ PIG RENOV HABITAT 67 (Cabinet URBAM CONSEIL) :

1^{er} jeudi du mois de 16h à 17h30, sans RDV

Fermé en août. Tél : 03.29.64.45.17.

➤ INFO ENERGIE :

1^{er} jeudi du mois sur RDV

Tél : 09.72.28.95.73.

➤ BUREAU D'ACCES AU LOGEMENT :

2 vendredis matins par mois - planning disponible auprès de l'agent d'accueil. Tél. : 06.38.28.27.03.

Autres services :

➤ SDEA : le jeudi après-midi sans RDV.

Tél : 03.88.19.29.99.

➤ ESPACE MULTIMEDIA :

Ouvert le mercredi de 13h à 17h (ouvert à tous et gratuit)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ALSACE BOSSUE :

Lundi au jeudi : 8h-12h / 13h-17h

et le vendredi : 8h-12h / 13h-16h

Tél : 03.88.01.67.07 / E-Mail : contact@ccab.eu

Site internet : www.alsace-bossue.fr

INFOS PRATIQUES

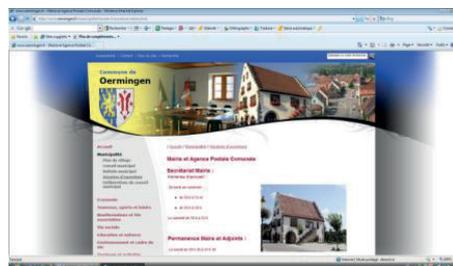
LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE

Rappel des **heures d'ouverture d'hiver** de la déchèterie intercommunale de Thal-Drulingen du 1^{er} octobre au 31 mars :

- Lundi de 13 h à 16 h 45
- Mardi Fermé
- Mercredi de 9 h à 11 h 45
- Jeudi Fermé
- Vendredi de 9 h à 11 h 45
- Samedi de 9 h à 11 h 45
et de 13 h à 16 h 45

Le site internet de la commune

Consultez le site internet de la commune :



www.oermingen.fr

Mail : mairie.oermingen@orange.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi de 17 h à 19 h 00

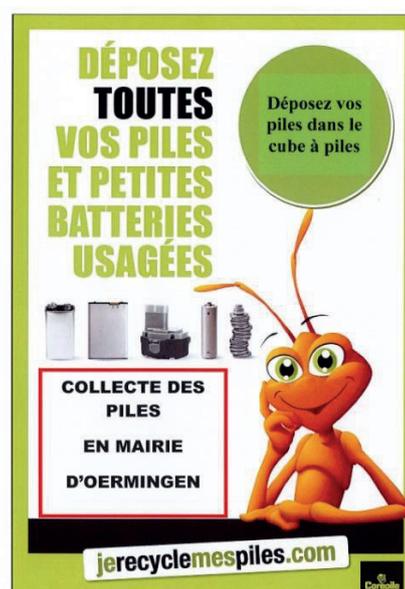
Vendredi de 17 h à 19 h 00

Tél. : 03.88.00.33.93

Email : bibliotheque.oermingen@orange.fr

COMMANDE BOIS DE CHAUFFAGE POUR 2021

Les personnes désirant commander du bois de chauffage en stères ou des BIL grumes en m3, peuvent faire leur commande au secrétariat de la Mairie avant le 31 décembre 2020.



Les horaires d'ouverture de :

La Poste communale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire :
le mercredi

La Mairie

Secrétariat :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

et le samedi :
de 10 h à 12 h.

Fermeture hebdomadaire le mercredi

Permanence Maire et Adjoint :

Mardi de 19 h 30 à 21 h 30

Samedi matin sur RDV (Maire)